

DATE : Le 8 avril 2002

---

### 3.4. AIDE FEDERALE - I2F (Indice de Formation et de Fidélisation)

---

#### Nota préliminaire :

Insérer les présents contrats après l'onglet 3.  
Inscrire la présente édition sur le sommaire.

---

Le Comité Directeur souhaite valoriser et récompenser les clubs qui, quelle que soit leur taille, ont des résultats largement au dessus de la moyenne en matière de formation et de fidélisation des licenciés.

L'I2F est calculé de la façon suivante :

1) Critère de formation : **A**

$$A = \frac{\text{Nombre de BPP} + \text{nombre de distance D (année N)}}{\text{Nombre de licences annuelle (année N)}} \times 1000$$

2) Critère de fidélisation : **B**

**B** = Différence entre le nombre de licenciés de l'année ((N) - (N-1)) le tout mutiplié par 3 (ce nombre peut être positif ou négatif).

$$I2F = A + B$$

Les 5 meilleurs recevront un avoir de 3 050 € pour l'achat de matériel de sécurité ou pour la formation d'un ITP.

Un même club ne pourra prétendre à cette aide que tous les 4 ans.

François HACHE